



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Infractions contre les biens et les personnes

Question écrite n° 16794

### Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les problèmes de violence, de vandalisme et de pillages dont sont victimes les commerçants de la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles. Tout en reconnaissant la diligence de l'ensemble des services de l'Etat pour apporter des solutions aux situations individuelles, la chambre de commerce et d'industrie déplore que ces commerçants continuent d'être les victimes des comportements délictueux d'une minorité de nos concitoyens. Elle attire encore l'attention des pouvoirs publics sur les risques importants de voir disparaître toute activité commerciale dans des quartiers entiers. Elle demande que tous les moyens appropriés soient réellement mis en œuvre pour mettre fin à ces situations inacceptables et régler les problèmes de société qui en sont à l'origine.

### Texte de la réponse

Pour faire face plus efficacement à la délinquance, et plus particulièrement aux phénomènes de violences urbaines et à la délinquance acquisitive qui vise les établissements commerciaux, les services de police des Yvelines ont mis en œuvre depuis 1994 un certain nombre de mesures. Tout d'abord, une action préventive soutenue a été développée, grâce notamment à un renforcement de l'ilotage. Ainsi, en 1995, 87 fonctionnaires ont-ils été employés à temps complet à cette tâche, 24 l'ont été à temps partiel, aidés en cela par 55 policiers auxiliaires. Cet effort sera maintenu tout au long de cette année. De plus, 177 adolescents en 1995 ont pu bénéficier d'actions de prévention sur les communes de Chatou et de Carrières-sur-Seine et plusieurs jeunes issus de milieux défavorisés ont participé à l'opération « Police Insertion Ville » destinée à les préparer à se présenter à différents concours de recrutement de la fonction publique. Dans le même temps, un centre départemental de loisirs des jeunes a été créé et a permis d'accueillir 1 500 jeunes, sous la direction et la surveillance de 23 policiers. Ensuite et surtout, un effort important en matière de répression a été accompli. Des dispositions ont été prises pour intensifier la présence policière sur la voie publique de jour comme de nuit et obtenir une meilleure adéquation des horaires des fonctionnaires de police aux périodes les plus criminogènes. Ainsi, les patrouilles de surveillance générale ont-elles été davantage orientées sur les zones les plus sensibles et les commerces de détail comme les grandes surfaces ont bénéficié d'une surveillance accrue au moment des fêtes de fin d'année, opérations auxquelles participent la compagnie départementale d'intervention lorsqu'elle n'est pas occupée à d'autres tâches ainsi que plus ponctuellement des compagnies républicaines de sécurité en missions de sécurisation. Une unité de police judiciaire de nuit a été constituée en 1995 pour assurer la continuité de l'action judiciaire et accomplir les actes de procédures qui s'y rattachent. Enfin, une sûreté départementale forte de 60 policiers a été mise en place en mai dernier. Les résultats obtenus dans la lutte contre la délinquance dans les Yvelines traduisent les efforts accomplis. La délinquance de voie publique a baissé de 6,36 p. 100 en 1994 par rapport à 1993 et de 4,34 p. 100 en 1995. Parallèlement, le nombre de mis en cause a augmenté de plus de 21 p. 100 en 1995 par rapport à 1994 et il convient de noter les résultats encourageants enregistrés par la brigade anti-criminalité qui, en 1995, a interpellé en flagrant délit 1 007 individus dans le cadre de 582 affaires judiciaires. Tout sera mis en œuvre pour que ces résultats soient maintenus ou amplifiés en 1996.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Boutin Christine](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16794

**Rubrique** : Delinquance et criminalite

**Ministère interrogé** : intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 juillet 1994, page 3654

**Réponse publiée le** : 8 juillet 1996, page 3682